**ATTESTATION**

**Présence sur le lieu de travail**

Je soussigné*,* Pierre Wolper, Recteur de l’Université de Liège, représenté par

*[Madame ou Monsieur]* ***[Prénom NOM du responsable]***  
agissant en sa qualité de responsable hiérarchique,

atteste que *[Madame ou Monsieur]* ***[Prénom NOM de l'agent]***   
Domicilié(e) [Adresse de l'agent]

*est amené·e à effectuer des prestations sur son lieu de travail sis* *adresse complète + bâtiment   
conformément et dans le respect des dispositions prévues dans l’Arrêté Ministériel du   
1er novembre 2020 modifiant l’arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d’urgence pour limiter la propagation du Covid-19 (les Universités étant expressément reprises dans la liste des « secteurs nécessaires à la protection des besoins vitaux et des besoins de la population »).*

Sa présence sur son lieu de travail est requise, en vue d’assurer la continuité du service, dans le cadre de ses missions de **[Fonction / missions]** qui ne peuvent être exercées depuis le domicile.

Date : [DATE] et Signature :

Possibilité d’insérer un fichier image   
(signature électronique)



🗎 Une copie de cette attestation datée et signée   
devra être envoyée à l’adresse suivante :   
🖂 [attestationprestationscovid@uliege.be](mailto:attestationprestationscovid@uliege.be)

La durée de validité est définie en fonction des mesures de confinement   
décidées par les autorités compétentes.